position.

Puis, les délégués des départements : Pour les Vosges, MM. Barbier, sénateur, président du Conseil général ; Dupuis, préfet ; Boucher, Gillemain, Leroy, députés, etc.

Pour la Somme, MM. Harent, sénateur, président de la Chambre des agriculteurs ; Basquin, député ; Beaugrand, secrétaire général de la préfecture de la Somme ; Delique, maire d'Abbeville, de nombreux représentants des services départementaux du département.

Pour la Meuse, MM. Loyseau du Boulay, président du Conseil général ; Delangle, architecte du pavillon.

Pour l'Aisne, MM. Fianacassagne, sous-préfet de Saint-Quentin ; Lamarre, président du Conseil général, etc...

M. Lebas leur souhaita une cordiale bienvenue et fit des vœux pour le succès de l'Exposition et du Centre régional.

M. Agache, urbaniste en chef du Centre régional, fit ensuite un exposé d'ensemble des participations régionales au parc Barbieux. Chacun des architectes des quatre départements parla ensuite des projets d'aménagement intérieur des pavillons, suivant les indications que nous donnons au jour le jour.

Le banquet

Un banquet fut servi à 13 h. 30, salle Pierre-Destombes et présidé par M. Lebas.

Au dessert, MM. Dupuis, préfet des Vosges; Beaugrand, secrétaire général de la préfecture de la Somme; Fianacassagne, sous-préfet de Saint-Quentin, portèrent des toasts au succès du Centre régional.

M. Mahieu, au nom du Comité de l'Exposition, rappela l'objet de la grande manifestation régionale du mois de mai prochain. Il exprima la volonté des départements du Nord et de l'Est de montrer que, malgré le temps et les soins qu'avaient pris leur reconstitution après la guerre, ils avaient fait, dans le domaine social, autant et même mieux que les autres.

Il félicita la ville de Roubaix d'avoir montré l'exemple de l'initiative en ne marchandant pas son concours

M. Lebas ayant rappelé que Roubaix a fait don, pour le succès de l'Exposition, de son plus beau joyau, le parc Barbieux, exalta l'esprit des manifestations de l'année prochaine: le député-maire de Roubaix voit en effet en elles une occasion de rapprochement entre des régions économiques dont les intérêts se compénètrent. Il préjugea le succès de l'Exposition en laquelle il voulut voir la plus magnifique manifestation de la puissance de travail qu'on ait vue dans les provinces françaises.

Enfin, M. Bonneville, au nom de M. le préfet du Nord, souhaita le succès du Centre régional.

* *

Le 7 janvier prochain, on posera les premières pierres des huit pavillons des autres départements, et le 14 janvier, celles du pavillon du Nord et de la porte monumentale.

NOUVELLE TENSION NIPPO-SOVIÉTIQUE

Londres, 21 décembre. — On mande de Pékin à l'Agence Reuter :

« Au cours des dernières journées, cinq divisions japonaises ont été envoyées de la Chine du Nord au Mandchoukouo, en raison de la nervosité créée par l'état des relations nippo-soviétiques.

» Ces divisions ont été retirées du Chantoung, du Hopei méridional et du Chansi, l'offensive envisagée en vue de couper la route par laquelle parviennent les approvisionnements envoyés de Russie en Chine, n'ayant pas eu lieu.

» L'opinion japonaise se demande si le différend nippo-soviétique sur la question des pêcheries sur la côte sibérienne ne se transformera pas en un nouveau Tchang Kou Feng.

» Le délai d'une semaine donné à Moscou au nom du gouvernement japonais par le conseiller d'ambassade Haruhiko Nishi, le 13 décembre, pour accepter la proposition japonaise du renouvellement de l'accord, expirait mercredi.

» On apprend à ce sujet, de source japonaise autorisée, que les instructions qui ont été câblées mardi matin, à M. Togo, ambassadeur à Moscou, lui prescrivent d'avertir le gouvernement soviétique qu'il portera seul la responsabilité des complications qui résulteraient du rejet des propositions japonaises. »

Un vol de douze millions de diamants à bord d'un paquebot belge

La malle congolaise *Elisabethville* est arrivée jeudi, à Anvers, avec plus d'un jour de retard.

Dès qu'elle eut accosté, le Parquet d'Anvers, accompagné de nombreux agents de la police judiciaire, a perquisitionné à bord, en raison de la disparition, au détriment de l'Etat belge, de douze millions de francs de diamants bruts qui arrivaient du Congo.

Le vol avait été découvert mardi matin, au moment où le navire essayait de remonter l'Escaut.

D'après les passagers, de nombreuses perquisitions ont été faites dans toutes les cabines. Les voyageurs ont été fouillés, mais, jusqu'à présent, on ignore si les opérations de police ont donné des résultats, car le Parquet garde sur ses opérations le secret le plus absolu.

Le lundi 2 janvier, jour férié

Noël tombant cette année un dimanche, le lundi suivant ne sera pas considéré comme fête.

Par contre, le lundi 2 janvier, lendemain du Jour de l'an, sera férié et toutes les administrations publiques seront fermées.

M. Blum se rendrait en janvier aux Etats-Unis

Paris, 21 décembre. — D'après un bruit répandu dans les couloirs de la Chambre, M. Léon Blum se proposerait de se rendre en janvier aux Etats-Unis pour y faire un assez long voyage d'études.

Des bandits marseillais volent 150.000 francs dans un bureau de poste

Marseille, 21 décembre. — Le bureau de poste de l'Estaque a été attaqué par cinq bandits, armés et masqués, venus en automobile. Les bandits, sous la menace du revolver, se sont emparés de 150.000 fr. La voiture qui leur a servi a été retrouvée un peu plus tard aux Crottes, quartier situé dans la banlieue nord, entre l'Estaque et Marseille. Elle porte le numéro 47-67 CA7.

— A la cité du Vatican, Mgr Gidfroy, nouveau délégué apostolique en Grande-Bretagne, a reçu mercredi, la consécration épiscopale des mains du cardinal Raffaele Rossi.

A la Chambre

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Paris, 21 décembre. — La Chambre qui avait terminé au cours de la nuit de mardi à mercredi l'examen des budgets de dépenses, a abordé, mercredi après-midi, la discussion de la loi de finances.

Conformément à la décision de la conférence des présidents, les orateurs suivants ont été désignés par les groupes, pour intervenir dans la discussion générale de la loi de finances, avec un temps de parole limité, dans les conditions suivantes :

M. Meck, indépendant d'action populaire, 15 minutes; MM. Brachard, radical-socialiste, 15 minutes; Gaston Gérard, gauche démocratique, 15 ; Gousou, démocrate populaire, 10 ; Joseph Denais, Fédération républicaine, 30 ; Barety, Alliance, 15 ; Piétri, Alliance, 30 ; Fouid, Alliance, 5 ; Rives, socialiste, 20 ; Mauger, socialiste, 15 ; Arnol, socialiste, 20 ; Riffaterre, socialiste, 15 ; Eugène Thomas, socialiste, 10 ; Potut, radical-socialiste, 30 ; Aveline, gauche démocratique, 10 ; Jacques Duclos, communiste, 30 ; Rosse, indépendant d'action populaire, 5 ; Fuchs, indépendant, 3 ; Drossart, U.S.R., 25 ; Robbe, P.S.F., 15 ; Petsche, gauche démocratique, 5 ; Masteau, gauche démocratique, 10 ; Desbons, gauche démocratique, 4 ; Raymond Laurent, démocratique populaire, 3 ; Perrot, radical-socialiste, 5 ; Hymans, U.S.R., 10.

Le Trésor aura à couvrir en 1939 40 milliards de dépenses

« Il faut revenir à l'union nationale de tous », déclare le rapporteur

La séance s'ouvre à 15 h. 05, sous la présidence de M. Edouard Herriot.

Au banc du gouvernement, on remarque M. Paul Reynaud.

La Chambre aborde la discussion de la loi de Finances.

M. Jammy-Schmidt, rapporteur général, rappelle que les budgets de dépenses, avec un total de crédits de 65.517.371.619 francs, ont été adoptés conformément au programme de travail de la Commission des Finances.

L'équilibre budgétaire ne pouvait être assuré que par de nouvelles mesures fiscales.

Mais il ne suffit pas de réaliser un équilibre du budget général. Il faut un redressement total. Si l'amélioration du cours des rentes et la baisse du taux de l'intérêt s'accentuaient, il serait possible de faire des conversions et de soulager le Trésor. La situation est en voie de nette amélioration.

En 1939, cependant, nos charges militaires s'élèveront à 38 milliards : 25 milliards seront inscrits au compte d'investissements. Les dépenses à couvrir par le Trésor seront de 40 milliards.

Le rapporteur conclut :

« Il faut revenir à l'union nationale de tous ; il faut savoir faire des concessions, dans l'intérêt du pays ».

« M. Reynaud doit réparer les erreurs de M. Vincent Auriol » dit M. Joseph Denais

M. Denais (Union républicaine) regrette que la Chambre oublie trop souvent qu'elle a pour mission de défendre les intérêts des contribuables. Il rappelle que la dette viagère s'élève à 13 milliards, puis déclare qu'on devrait reculer l'âge de la retraite pour tout homme qui peut encore travailler.

Il combat ensuite la superfiscalité dont il rejette, d'ailleurs, la responsabilité sur le Front populaire.

La France de 1936, ajoute-t-il, a eu M. Vincent-Auriol, comme la France de 1787 a eu M. de Calonne, comme illusionniste.

Il a fallu alors M. de Necker pour réparer les erreurs de M. de Calonne. M. Reynaud doit réparer celles de M. Auriol.

M. Meck (indépendant d'action populaire) exprime sa confiance dans le gouvernement actuel et rappelle les promesses du Front populaire, promesses qui n'ont pas été tenues.

Il estime que la loi de 40 heures aurait pu être mieux défendue si MM. Frossard et Ramadier n'avaient pas quitté le gouvernement et si M. Jouhaux n'avait pas lancé la classe ouvrière dans une grève générale. Il montre enfin le rôle de conciliation joué par les syndicats chrétiens au cours des récents événements.

« Le peuple français doit accepter la mobilisation fiscale avec le même esprit que la mobilisation militaire » (M. Piétri)

M. Piétri prouve que l'ingéniosité de M. Paul Reynaud consiste moins à équilibrer le budget qu'à aménager un équilibre entre le budget normal et le budget extraordinaire.

Il estime qu'il n'y a qu'une seule vraie politique financière, celle du paiement comptant.

L'orateur formule des réserves sur la fiscalité nouvelle. Quantité de contribuables échappent à l'impôt général sur le revenu, qui devrait avoir une base réelle au lieu des signes extérieurs. La fiscalité, dit-il, a ses embusqués.

Le peuple français doit accepter la mobilisation fiscale avec le même esprit que la mobilisation militaire.

Il conclut :

« Un plan, même critiquable, qui aura toute la France unie derrière lui, aura plus d'efficacité qu'un plan parfait à échéance lointaine ».

La séance est suspendue à 17 h. 50.

LE DISCOURS DE M. PAUL REYNAUD

A la reprise, à 18 h. 05, M. Paul Reynaud, ministre des Finances, monte à la tribune.

J'ai été davantage frappé, dit-il, par ce qui n'a pas été dit, que par ce qui a été dit. Personne n'a contesté le bilan que j'avais dressé; personne n'a nié les résultats déjà obtenus: votre silence est éloquent.

Certains orateurs ont dit: « Vous n'êtes pas d'accord avec vous-même, vous ne faites par la dévaluation que vous réclamiez il y a quatre ans; vous faites de la fiscalité que vous combattiez il y a un an; vous faites la politique de défiation que vous critiquiez dans le programme de M. Laval.

» La dévaluation? Elle a été faite plutôt trois fois qu'une.

» La fiscalité? La situation a changé depuis un an. L'an dernier, j'annonçais la nécessité d'une modification de la situation.

» Quant à la défiation, on m'a fait des reproches contradictoires. C'est un calembour que d'assimiler la défiation des dépenses publiques et la défiation des crédits.

L'Etat ne doit pas accaparer le crédit. Nous allons vers une augmentation de la productivité, vers une diminution du chômage. La défiation qu'on me reproche a été un moyen de défiation de crédits, c'est-à-dire le contraire.

Non seulement je n'ai pas profité des six milliards nouveaux d'avances de la Banque de France, mais je n'ai même pas eu recours à la marge de trois milliards. Je n'ai utilisé que l'afflux des capitaux qui se sont volontairement remis à notre disposition.

On a parlé du contrôle des changes. Un Etat qui depuis six mois est incapable de produire un indice de la production industrielle est, à plus forte raison, incapable d'établir un contrôle général de ses finances.

Le ministre des Finances regrette que l'on se soit lancé dans l'expérience difficile de la nationalisation des usines, car enfin, où sont nos avions? (Mouvements divers). C'est pourquoi il estime qu'il vaut mieux, avant de créer de nouveaux monopoles, perfectionner ceux qui existent déjà.

Une triple formule

S'est-on demandé au détriment de qui vont s'exercer les privilèges nouvellement créés?

A-t-on songé à la paperasse qui s'abattrait sur les industriels et les commerçants du pays si l'on tentait l'expérience en grand?

La politique économique du pays, on le sait, se résume dans cette triple formule: réforme du régime des prix, réforme du régime du crédit, réforme du régime du travail.

Et le ministre rappelle comment 80.000 travailleurs agricoles ont été enlevés à la terre par les chemins de fer. Or, il faut bien donner au ministre de la Défense nationale les 25 milliards qu'il demande. Qu'on prenne garde en accordant les crédits nécessaires, de ne retirer de la production que le plus petit nombre d'hommes possibles.

La déthésaurisation et la rentrée continue de l'or

Passant à l'examen des résultats obtenus, M. Paul Reynaud dit qu'on assiste maintenant à la déthésaurisation intérieure et extérieure, caractérisée par un énorme excédent des versements sur les retraits à la Caisse d'épargne et par des rentrées d'or continues. La conséquence des rentrées de capitaux a été la baisse du taux de l'intérêt à court terme d'abord, à moyen et long terme ensuite. D'où une économie pour le Trésor, économie qui a permis au gouvernement de consentir à la Commission des finances une modification de la taxe de deux pour cent.

La hausse massive des rentes et valeurs

Les capitaux sont en train de se réinvestir, notamment en rentes françaises et en valeurs françaises. On n'avait jamais vu une hausse aussi massive quand le gouvernement jetait sur le marché des masses de titres précisément pour la modérer.

La revalorisation dépasse 30 milliards pour les titres d'Etat et 60 milliards 800 millions pour l'ensemble des titres français.

C'est un joli cadeau pour les porteurs qui, en France, sont au nombre de sept millions.

Le ministre des Finances expose ensuite comment l'emprunt des chemins de fer du Maroc émis à sept pour cent à Amsterdam, a été converti en cinq pour cent.

Le redressement de la France est-il possible ? demande-t-on. Il est certain, a répondu l'étranger et d'autres opérations intéressantes pour le Trésor sont à l'étude.

Les indices de redressement économique

Du 26 novembre au 2 décembre, le nombre des vagons chargés avait été de 42.600; du 10 au 16 décembre, il a été de 44.000. On constate un gonflement des carnets de commande pour l'industrie sidérurgique, par rapport à l'année dernière et par rapport aux mois précédents.

Pour le chômage, l'an dernier, on constatait une augmentation de 39.000: pour la période correspondante l'augmentation est, cette année, de 27.000. La production de l'acier et de la fonte est en hausse. L'augmentation du nombre des autos vendues est fort sensible.

Tous ces phénomènes sont-ils dus au hasard ? Alors, heureux et concordant hasard ! Ces résultats sont dus en grande partie à la sagesse de la Chambre et de la Commission des Finances.

Le peuple français prend conscience de ce redressement

Le ministre des Finances est convaincu que le peuple français prend conscience de ce redressement. Le caractère de ce redressement n'est pas aléatoire, puisqu'il s'est produit dans des conditions extérieures peu favorables. Le redressement est sérieux.

Quant au budget que je vous présente, je ne dis pas que j'en suis fier. Il faudra faire encore des emprunts dont la charge pèsera sur les budgets futurs. Nous devons rester très prudents.

Les décrets-lois ont été critiqués. Je répète qu'entre la catastrophe et nous, il n'y a que la barrière de nos volontés.

A la fin du premier trimestre 1939, je présenterai un nouveau bilan. Je pense qu'on peut faire comprendre au peuple français, capable de supporter les charges nouvelles, qu'il doit payer celles-ci comme une prime d'assurance contre l'inflation.

M. Paul Reynaud constate que M. Piétri a formulé des critiques. M. Piétri m'a proposé d'étendre l'impôt sur le revenu.

M. Piétri. — Je n'ai pas dit d'étendre l'impôt sur le revenu, j'ai dit d'appliquer.

M. Paul Reynaud. — S'il ne s'agit que de l'appliquer sans l'étendre, M. Piétri doit avoir un « grigri » dans sa poche, qu'il prenne ma place.

M. Piétri. — J'ai dit que je craignais que vous n'écrasiez les salariés et que vous pouviez pas contre lutter contre la fraude.

M. Paul Reynaud. — Prétendez-vous qu'en réprimant la fraude vous ferez passer l'impôt sur le revenu de 2.700 millions à 5.700 millions.

La controverse se poursuit quelques instants. La droite le mettant en cause, M. Vincent Auriol, ancien ministre des Finances déclare :

Il est certain que l'augmentation de l'impôt global sur le revenu peut nuire à son rendement. Il est cependant exact qu'on peut augmenter le rendement de l'impôt sur le revenu et augmenter l'impôt cédulaire.

Le mois de janvier sera un mois de départ

M. Paul Reynaud remercie la Commission des finances de sa collaboration mais formule des réserves sur des amendements grevant le budget de 500 millions.

La Chambre, dit-il, ne peut pas me demander de poursuivre ma politique et m'en enlever les moyens. J'ai confiance que demain elle m'entendra et refusera de faire tomber pierre par pierre le mur que j'élève contre l'inflation. Je peux vous l'annoncer, messieurs, le mois de janvier sera un mois de départ. Le succès ne sera pas pour moi, il sera pour la nation.

Les capitaux et les ouvriers se sont mis au travail

Rendre la France forte est le but essentiel de notre politique. Déjà la France relève ses finances.

Les capitaux et les ouvriers se sont mis au travail. Rien ne s'oppose plus au redressement de la situation de la France. Combiner toutes les bonnes volontés françaises dans une même action, c'est la politique que nous vous apportons. Vous allez en votant le budget, nous donner la force nécessaire pour la continuer.

La séance est suspendue à 19 h. 50.

La séance de nuit

La séance est reprise à 22 h. 05, sous la présidence de M. Paulin. M. Paul Rives (Allier) socialiste monte à la tribune. Il estime que ce n'est pas l'épargnant qui a le loisir de faire sortir de France et rentrer ses capitaux, c'est le spéculateur à la Bourse. Le député de l'Allier estime que le ministre des Finances a dû agir financièrement pour faire hausser les rentes.

M. Paul Reynaud. — Je tiens à vous dire que c'est inexact. Le fonds des rentes est plus riche aujourd'hui qu'il y a quelque temps. Ces deux derniers jours, au contraire, nous nous sommes livrés à des interventions massives pour freiner une hausse que nous jugions dangereuse.

M. Jacques Duclos, communiste, déclare que le moment est venu pour la Chambre de voter pour ou contre les décrets-lois. Sans que la Chambre les ait ratifiés, on les a introduits dans le budget. Nous exigerons un scrutin public sur l'article 2.

Vous ne faites pas, M. Paul Reynaud, la politique de la France; vous faites celle des banquiers.

M. Pitois. — Et vous, vous faites celle de la Russie.

M. Duclos. — Votre politique basée sur la confiance est absurde. Il faut procurer à l'Etat des ressources afin qu'il puisse poursuivre sa politique de grands travaux. Comme le député communiste déclare que M. Paul Reynaud ne sert par les intérêts de la France, M. des Isnards proteste. M. Jacques Duclos et ce dernier échangent de vives paroles.

M. Duclos. — Votre politique est soutenue par les ducs, les comtes et les marquis.

Le marquis de Moustier. — Tout le monde ne peut pas être pâtissier. (Rires à droite).

La séance est levée à minuit. Elle reprendra jeudi à 9 h. 30 pour la suite de la discussion de la loi de finances.

De cinq millions les effectifs de la C.G.T. tomberaient à deux millions

Nous extrayons du « Matin » les lignes suivantes :

Depuis plusieurs mois déjà, des signes évidents indiquaient une désaffection croissante des masse pour les démonstrations organisées, sous des prétextes vaguement professionnels, à des fins strictement politiques. Le mouvement du 30 novembre semble avoir cristallisé ces mécontentements épars. Et la C. G. T. qui, si longtemps, s'est enorgueillie de ses 5 millions d'adhérents en comptera 2 à peine — nous tenons le chiffre des sources les plus autorisées — en janvier 1939.

Voici, d'ailleurs, dans quelles proportions s'est manifestée cette véritable débâcle au cours des derniers mois : la Fédération du bâtiment, qui groupait en 1937 550.000 membres, n'en compte plus 100.000 aujourd'hui ; celle de l'agriculture, d'obédience purement communiste, a perdu 225.000 adhérents sur un effectif total de 250.000 ; celle de l'alimentatoin a enregistré 100.000 défections ; celle des cuirs et peaux, 40.000 ; celle des employés, 80.000 ; celle des métaux, 150.000 ; celle des produits chimiques, plus de 100.000 ; celle de l'habillement, 50.000, cependant que les démissions continuent de pleuvoir au sein des Fédérations de fonctionnaires et d'employés des services publics.

Cette situation catastrophique pour la C.G.T. n'a pas été sans causer, dans la trésorerie générale, les perturbations les plus graves.

Et il est à peu près établi qu'elle a dû recourir récemment à des mesures héroïques pour parer aux nécessités les plus pressantes. Tant d'immeubles restant à payer et à entretenir, tant de trous à combler dans l'exploitation de certaines publications qui coûtent actuellement aux cotisants 400.000 et 500.000 francs par mois !

Il semble bien, en fait que nous assisterons avant peu, à une orientation nouvelle du syndicalisme. Bornons-nous à souligner, pour le moment, tout ce que comportent d'enseignements précieux pour l'avenir les déclarations que firent récemment, au banquet des amis de « Syndicats », des leaders syndicalistes de la C.G.T., comme Pierre Vigne, René Belin et Georges Dumoulin.

« Il y a mieux à faire, dit-il, premier, que de l'agitation. Il faut en venir au plan, pour démontrer que le mouvement syndical peut construire solidement. »

Et après que M. Cougnenc, secrétaire de la Fédération postale, eut déploré le travail néfaste des communistes, M. René Belin, examinant le rôle constructif du syndicalisme, tira la conclusion de son exposé en déclarant :

« Peut-être à force de dire que nous étions la force, avons-nous fini par le croire ?

» Nous avons discuté sur l'abondance avec une exagération qui a pu laisser supposer que le travail n'était plus une règle impérieuse et qu'on pouvait s'en affranchir.

» Notre erreur constatée, il faut remontrer le sac sur l'épaule et repartir. »

Bref, il apparaît qu'un syndicalisme national est sur le point de naître, qui substituerait à la néfaste conception de la lutte des classes, le système constructif de la collaboration dans le respect mutuel des contrats et de la loi !

Un gendarme, sa femme et leurs deux enfants sont découverts asphyxiés à Hennebont

Lorient, 21 décembre. — Mercredi matin, à 8 h., à la caserne de gendarmerie d'Hnnebont, près de Lorient, on a découvert dans leur chambre à coucher, le gendarme Brolivet, sa femme et leurs deux enfants, âgés de 3 ans et 9 mois, asphyxiés par des émanations d'oxyde de carbone d'un appareil de chauffage.

Le vapeur « Ile-Bourbon » ne manque pas de vivres à l'île Saint-Paul

Paris, 21 décembre. — M. Cayla, gouverneur général de Madagascar, a annoncé au ministère des Colonies que le vapeur « Ile-Bourbon », dont nous avons relaté hier l'odyssée et qui se trouve actuellement à l'île Saint-Paul, s'il manque de charbon, n'a pas fait savoir qu'il manquait d'autres approvisionnements.

Le représentant du concessionnaire des Pêcheries de Saint-Paul, à Tananarive, déclare, d'ailleurs, que l'« Ile-Bourbon » est abondamment pourvu de vivres.

— A Londres : l'accord naval anglo-scandinave a été signé mercredi matin au Foreign Office.

DERNIÈRE HEURE

Une curieuse démarche pour la formation d'un hypothétique cabinet

« Il est exact que j'ai reçu des offres de deux personnalités considérables, l'une socialiste, l'autre radicale, déclare M. André Tardieu, mais je les ai refusées

Paris, 21 décembre. — Interrogé par l'hebdomadaire « Gringoire » au sujet du bruit selon lequel des hommes politiques de gauche et d'extrême-gauche auraient fait une démarche auprès de lui pour lui demander s'il accepterait de constituer avec eux un cabinet, M. André Tardieu a fait la réponse suivante :

« J'aimerais qu'on ne se servît pas de mon nom pour nourrir les potins de Paris. Aussi bien, les faits dont on parle sans les connaître, sont simples et parfaitement honorables pour tout le monde.

» Il est exact que, à la fin d'octobre, un intermédiaire d'une haute autorité, m'a transmis par écrit, de la part de deux personnalités politiques considérables, l'une socialiste, l'autre radicale, des offres dictées par elles en vue de mon entrée, soit comme membre, soit comme chef dans un cabinet d'union.

» J'ai tout de suite, de la façon la plus catégorique, répondu négativement. Aucune conversation n'a suivi cet échange de lettres. »

M. Yvon Delbos confirme partiellement

De son côté, M. Yvon Delbos, député, ancien ministre des Affaires étrangères, a déclaré à l'Agence Havas :

« Divers journaux ont fait courir le bruit que j'aurais été chargé par mon ami, M. Léon Blum, d'offrir à M. Tardieu, soit de constituer un gouvernement, soit d'y entrer comme ministre.

» Ils ont précisé diversement qu'à cet effet, je serais allé voir M. Tardieu à Menton ou que je l'aurais rencontré à Paris ou que je lui aurais écrit.

» Je n'ai été chargé par M. Léon Blum d'aucune mission de ce genre et je n'ai pas plus dicté qu'écrit la lettre en question.

» La vérité est qu'au cours d'une conversation, j'ai dit à un ami que la gravité des circonstances me paraissait exiger une formation nationale aussi large que possible et que parmi les personnalités susceptibles d'en faire partie, sous la présidence d'un radical, j'ai envisagé, avec d'autres, celle de M. Tardieu, mais je ne l'ai pas chargé de faire une offre à ce dernier.

» Si cet ami a cru devoir faire état de cette conversation auprès d'une tierce personne pour en faire part à M. Tardieu, c'est de son propre chef. »

La Commission de législation vote le principe d'une amnistie pour les combattants français en Espagne n'ayant pas répondu à temps aux convocations de réservistes

Paris, 21 décembre. — La Commission de la législation criminelle et civile a voté le principe d'une amnistie pour les combattants français en Espagne nationaliste et républicaine qui n'ont pas répondu à temps aux convocations de réservistes.

Le docteur Ramon, inventeur de la vaccination antidiphtérique, est promu commandeur de la Légion d'honneur

Paris, 21 décembre. — Au titre du ministère de la Santé publique, M. Gaston-Louis Ramon, sous-directeur de l'Institut Pasteur, est promu commandeur de la Légion d'honneur.

Le docteur Ramon est l'inventeur des méthodes de vaccination antidiphtérique, vaccination antitétanique et vaccinations associées.

M. Gaston Roussel est réintégré dans les fonctions de directeur général des assurances sociales et de la mutualité

Paris, 21 décembre. — M. Alexandre Parodi, maître des requêtes au Conseil d'Etat, secrétaire général adjoint du Conseil national économique, est nommé directeur général du travail et de la main-d'œuvre, en remplacement de M. Manuel Bernard, atteint par la limite d'âge.

En exécution d'une décision du Conseil d'Etat, M. Gaston Roussel est réintégré dans les fonctions de directeur général des assurances sociales et de la mutualité. Mais il est nommé à d'autres fonctions, M. J. Ferdinand Dreyfus restant à la tête de ce service.

En Roumanie, le ministère des Affaires étrangères change de titulaire

Une mesure de clémence pour cent trente membres de la Garde de fer qui étaient internés

Bucarest, 21 décembre. — M. Comnene, ministre des Affaires étrangères, a présenté mercredi matin, sa démission.

M. Cafencu, ancien sous-secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, a été nommé à sa place.

M. Comnene qui occupait ce ministère depuis le mois de mars dernier, sera incessamment appelé à un poste diplomatique important, vraisemblablement l'ambassade auprès du Vatican.

Ce changement de titulaire ne saurait modifier la ligne de la politique extérieure roumaine fixée et constamment surveillée par le roi Carol.

D'autre part, cent trente membres de la Garde de fer, internés au camp de Vaslui, ont été remis en liberté; ils seront sévèrement punis s'ils contreviennent à leur promesse de s'abstenir de toute activité politique.

Un appel aux musulmans du monde entier pour qu'ils soutiennent les insurgés de Palestine

Bagdad, 21 décembre. — Le cheik Chiite Mihammed Hussein al Kachef al Ghata a lancé un appel aux Musulmans du monde entier pour les inviter à joindre leurs forces à celles des insurgés de Palestine.

Il invite les tribus du Hedjas et de la Transjordanie à s'engager « dans la lutte » et demande aux pèlerins qui se rendent à la Mecque de consacrer une partie de leur budget de voyage à encourager la résistance.

Le gouvernement français sait parfaitement à quoi s'en tenir sur l'attitude anglaise

DÉCLARE M. CHAMBERLAIN AUX COMMUNES

Londres, 21 décembre. — M. Chamberlain a implicitement renouvelé les déclarations qu'il avait faites le 19 décembre, à la Chambre des Communes sur la cordialité des rapports franco-britanniques et sur le fait que les déclarations échangées publiquement entre les deux pays sont plus significatives que des traités.

Le député libéral Mander lui ayant demandé s'il était prêt à faire une déclaration concernant un appui britannique éventuel à l'égard de la France, le premier ministre répondit:

« La situation a été exposée clairement dans des déclarations faites récemment en public et je prierai M. Mander de se référer à la déclaration que j'ai faite sur les relations franco-anglaises au cours du débat qui a eu lieu à la Chambre des Communes le 19 décembre dernier.

Quant à la nécessite de donner une assurance nouvelle de l'attitude anglaise, je crois, ajouta M. Chamberlain, que le gouvernement français sait parfaitement à quoi s'en tenir. » (Applaudissements sur les bancs gouvernementaux)

Les documents découverts dans la valise du consul anglais à Saint-Sébastien avaient-ils trait à une offensive nationaliste ?

Deux cents personnes auraient été arrêtées dans le nord de l'Espagne sous l'inculpation d'espionnage

Paris, 21 décembre. — Le correspondant de « Paris-Soir » à Londres pense que les papiers découverts dans la valise du vice-consul de Grande-Bretagne à Saint-Sébastien, seraient des documents secrets intéressant les opérations militaires en Catalogne.

Ces documents consistent surtout en cartes annotées de la région de Lerida où les nationalistes devaient lancer il y a une semaine une importante offensive. Celle-ci n'a pas encore été déclenchée.

Après avoir insisté sur le fait que M. Goodmann n'est nullement soupçonné par les autorités nationalistes de compromission avec des espions, le correspondant ajoute ce qui suit :

« On souligne aussi que l'enquête menée par les nationalistes n'a révélé aucune culpabilité parmi le personnel anglais ou espagnol des services consulaires britanniques à Saint-Sébastien.

On annonce par ailleurs que près de deux cents personnes ont été arrêtées à Saint-Sébastien et à Irun sous l'accusation d'espionnage et de menées révolutionnaires.

Plusieurs de ces personnes seraient des officiers haut placés.

Le bruit court même que parmi eux seraient un membre du grand quartier général nationaliste ».

— A Marseille, mercredi matin, en la basilique Sainte-Marie-Majeure, le chanoine Louis Rastoul, sous-directeur des œuvres diocésaines, nouvel évêque de Limoges, a reçu la consécration épiscopale des mains de Mgr Delay, évêque de Marseille.

Dernières Nouvelles Sportives

FOOTBALL-ASSOCIATION

Le tirage au sort des seizièmes de finale de la Coupe de France

Paris, 21 décembre. — Le tirage au sort des seizièmes de finale de la Coupe de France de football qui se joueront le 8 janvier s'est déroulé mercredi soir à Paris. La main innocente de Mlle Vieuxblé, fille du dirigeant du Red-Star, a désigné les matches suivants:

1. Stade Béthunois c. A.S. Saint-Etienne à Nancy
2. A.S. Cannes c. A.S. Troyes-Sainte-Sabine ou C.O Billancourt, à Clermont-Ferrand
3. St. de Reims c. A.S. Hautmont. à Lens
4. Havre Athlétic-Club ou R.C Arras c. F.C. Sète, au Parc des Princes, à Paris
4. C.A. Paris c. Girondins Bordeaux, à Rennes.
6. Olympique Dunkerque c. Stade Rennais U.C., à Rouen.
7. Toulouse F.C c. Olympique Lillois, à Bordeaux.
8. F.C. Sochaux ou Stade Raphaélois c. S.C. Metz, à Reims.
9. F.C. Nancy c. Olympique d'Alès, à Paris ou Saint-Etienne.
10. F.C. Rouen c. Excelsior A.C., à Amiens
11. S.R. Colmar ou R.C. Lens c. R.C. Paris, au Havre.
12. Olympique de Marseille c. S.O. Montpellier ou F.C. Bordeaux, à Toulouse.
13. O.G.C. Nice c. S.C. Fives à Marseille
14. Antibes-Juan-les-Pins c. F.C.O. Charleville ou Union Sportive d'Auchel, à Lyon
15. Red Star Olympique c. S.C. Mulhouse à Metz.
16. Racing-Club de Roubaix c. S.O Ba à Lille.

On remarquera qu'en plus des matches nuls à rejouer dimanche, figurent dans cette liste plusieurs matches en suspens qui ont fait l'objet de réclamations.

On annonce officieusement qu'il est à peu près certain que Lens aura gain de cause contre Colmar qui a fait jouer dans son équipe le joueur Boudjemma non qualifié pour la Coupe. En ce qui concerne le cas du joueur Jérusalem à Sochaux, il est possible que le champion de France soit éliminé.

TENNIS

La championne de Belgique juniors, Mlle David, est battue à Paris par Mlle Saladin

Paris, 21 décembre. — Au tournoi international de Noël de tennis, organisé par le Sporting-Club de Paris, sur ses courts couverts. L'entrée dans la compétition de quelques joueurs de deuxième série a amené des batailles sévères entre joueurs provinciaux et parisiens.

Chez les dames, la jeune Française, Mlle J. Saladin, classée en deuxième série, a nettement battu la championne de Belgique juniors, Mlle David, en deux sets.

CHANGES A L'ÉTRANGER

Londres. — Sur Paris, 177.10; sur Bruxelles, 27.635; Esc. hors Banque, 1 1/16; prêt à court terme, 0 1/2

New-York. — Sur Paris, 263 11/16; Cab Transf., 467 1/16; sur Bruxelles, 1.686

SUCRES. — Cuba, prompte livraison, 325; à terme sur janvier, 182-83; mars, 184-85; mai, 186-87; juillet, 201-02; septembre, 203-04; novembre, 208. Ventes: 3.600 tonnes.

Dans la loi de finances sont précisées :

les exonérations de la contribution nationale extraordinaire et la majoration de l'impôt général sur le revenu

Voici le texte de l'article 2 sexies, l'un des plus importants de la loi de finances, relatif aux exonérations de la contribution nationale extraordinaire de 2 %.

Les articles 5 et 6 (2e alinéa) du décret-loi du 12 novembre 1938, relatif à diverses mesures fiscales sont modifiés ainsi qu'il suit :

Art. 5. — En ce qui concerne les bénéfices agricoles la contribution nationale ne sera établie que lorsque le revenu déterminé, comme en matière d'impôt cédulaire sur les bénéfices de l'exploitation agricole, excédera 2.500 francs. Elle sera assise et recouvrée dans les mêmes conditions et même temps que ce dernier impôt.

Art. 6. (2e alinéa). — Sont étendues à la dite contribution, les exonérations à l'impôt sur les traitements, salaires et pensions prévues à l'art. 61 du code général des impôts directs.

Sont également exonérés, lorsque totalisés s'il y a lieu, ils n'ont pas atteint au cours de l'année 6.000 francs pour un même bénéficiaire, les traitements, indemnités, émoluments, salaires, pensions et rentes viagères, ainsi que les bénéfices des professions industrielles, commerciales et ceux des professions artisanales et assimilées visées par l'art. 23 du code général des impôts directs.

Cette limdite est portée à 8.000 francs pour le contribuable qui a 2 enfants à charge ; ladite somme étant augmentée de 2.000 francs par enfant à charge supplémentaire.

Pour compenser en partie la diminution de recettes s'élevant à 557 millions résultant des dispositions contenues dans l'article 2 sexies, la Commission des finances a présenté un article 2 septies dont elle attend une ressource supplémentaire de 70 millions et qui a pour objet de relever de 30 % à 1/3 % la majoration des cotes à l'impôt général sur le revenu au titre de la contribution nationale exceptionnelle.

Voici cet article 2 septies :

L'article 7 du décret-loi du 12 novembre 1938, relatif à diverses mesures fiscales est modifié ainsi qu'il suit :

Pour l'année 1939, il sera établi au titre de la contribution nationale, au nom de tout redevable d'une cote d'impôt général sur le revenu, une imposition distincte et supplémentaire égale au tiers de ladite cote.

M. Paul Reynaud consentira peut-être certains abattements après l'examen du budget au Sénat

Certains adversaires du gouvernement pensaient susciter à celui-ci des difficultés lors de la discussion des articles de la loi de finances relatifs aux ressources évaluées à dix milliards et demi provenant de l'application des décrets-lois.

Les communistes et les socialistes se disposaient à demander sur le montant total des recettes autorisées par cet article, une réduction, soit de dix milliards et demi précisément, soit d'une somme moindre pour inciter la Chambre à manifester son opposition aux décrets-lois.

D'autre part, des radicaux-socialistes jugeant insuffisantes les atténuations apportées aux effets des mê